

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

5 RUE DES MIMOSAS 34430 ST JEAN DE VEDAS



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

2 BASIAS, 0 BASOL, 2 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Par submersion marine)	Approuvé	Mosson_BasseVallee	18/02/2002
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Approuvé	Mosson_BasseVallee	18/02/2002

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

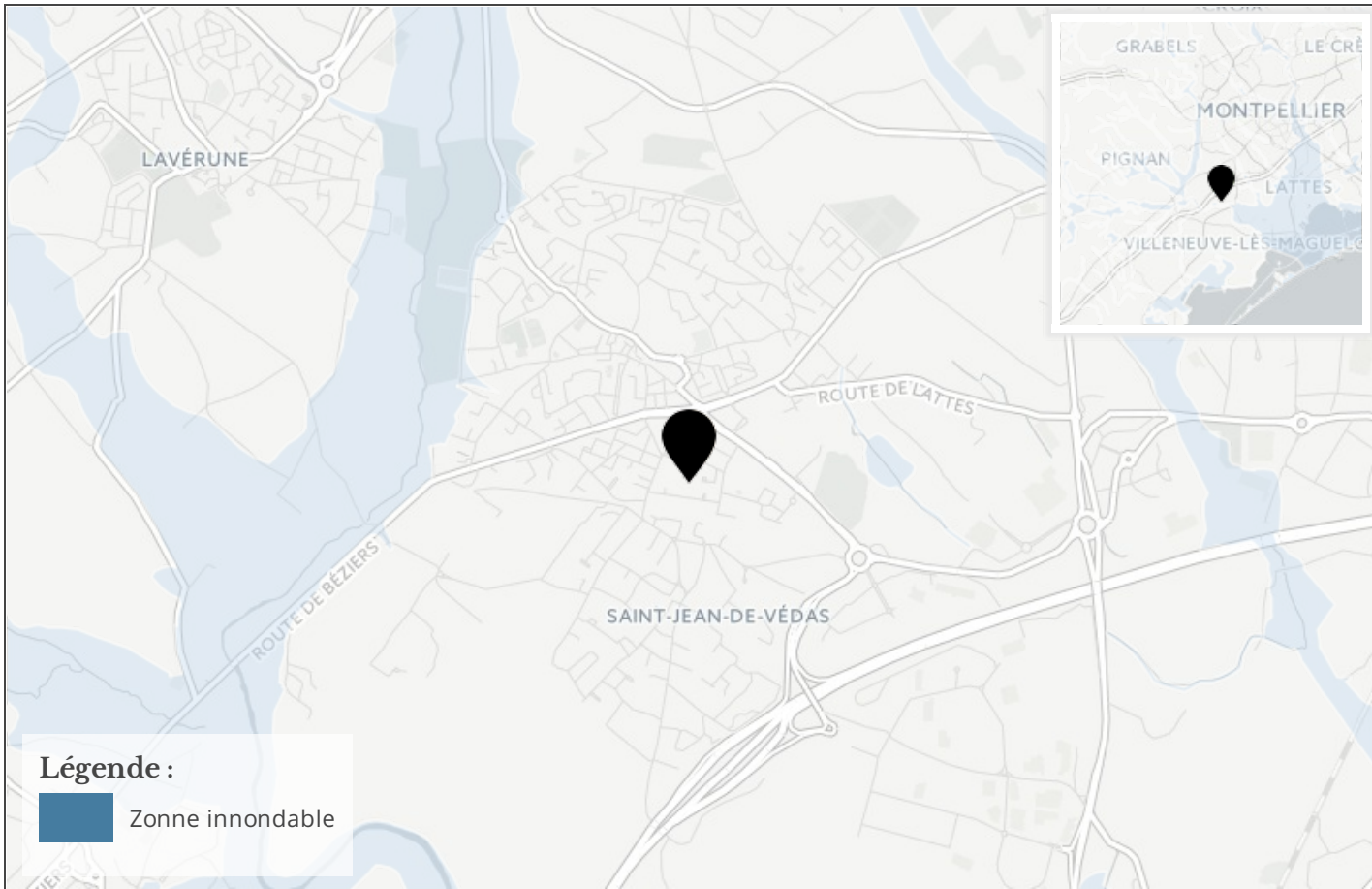
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	Mosson	01/01/2001

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	17/10/1994	28/10/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations et coulées de boue	25/11/1997	25/11/1997	02/02/1998	18/02/1998
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/06/1989	31/05/1997	12/03/1998	28/03/1998
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/03/1998	30/09/1999	27/12/2000	29/12/2000
Inondations et coulées de boue	09/10/2001	09/10/2001	26/04/2002	05/05/2002
Inondations et coulées de boue	11/12/2002	12/12/2002	23/01/2003	07/02/2003
Inondations et coulées de boue	22/09/2003	22/09/2003	03/12/2003	20/12/2003
Inondations et coulées de boue	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
Inondations et coulées de boue	06/09/2005	06/09/2005	05/05/2006	14/05/2006
Inondations et coulées de boue	08/10/2009	09/10/2009	11/01/2010	14/01/2010
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2008	30/09/2008	11/02/2010	14/02/2010
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/06/2012	30/09/2012	21/05/2013	25/05/2013
Inondations et coulées de boue	06/10/2014	07/10/2014	04/11/2014	07/11/2014
Inondations et coulées de boue	29/09/2014	30/09/2014	04/11/2014	07/11/2014
Inondations et coulées de boue	23/08/2015	23/08/2015	23/12/2015	22/01/2016

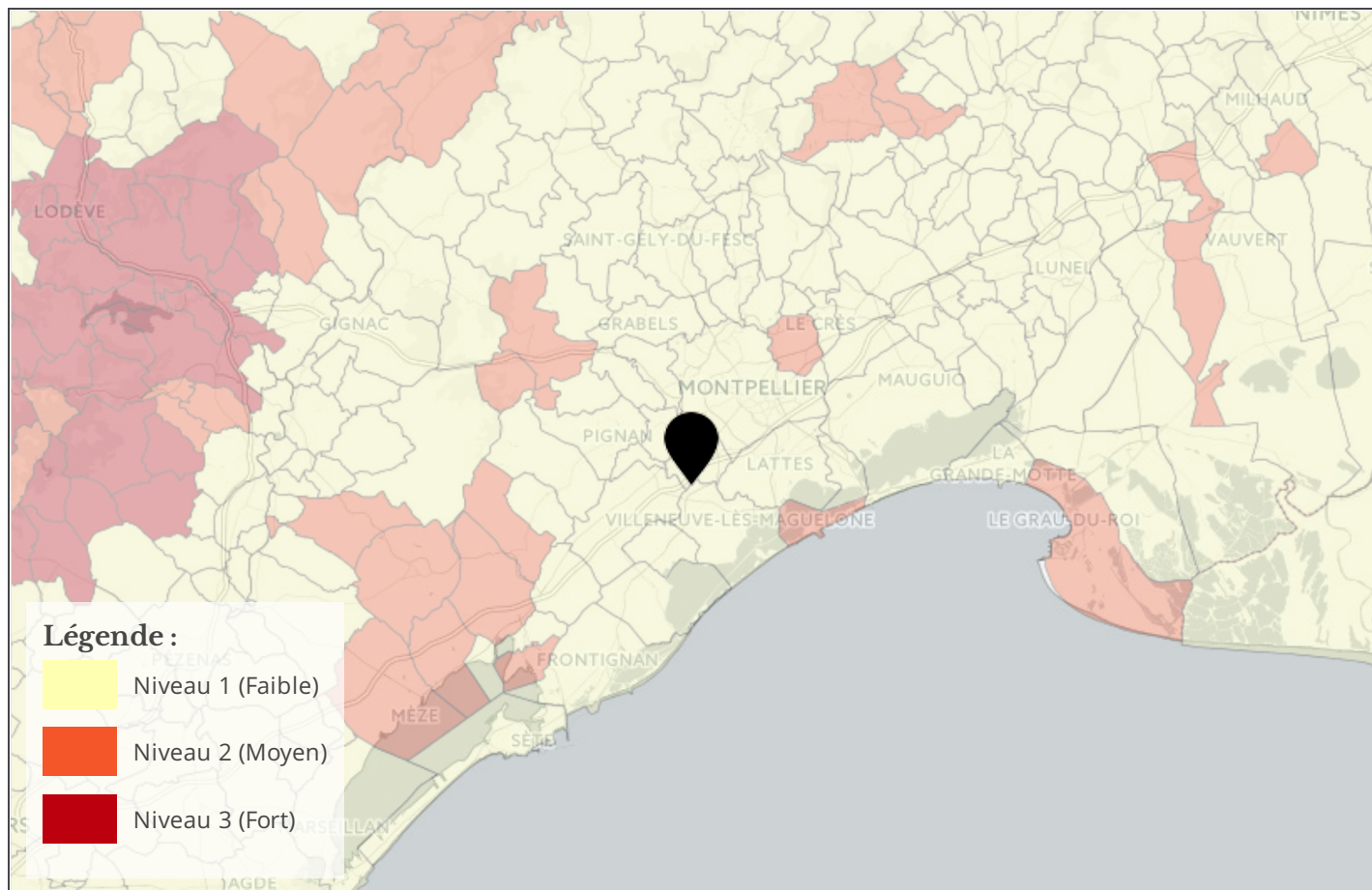
Cartographie des inondations



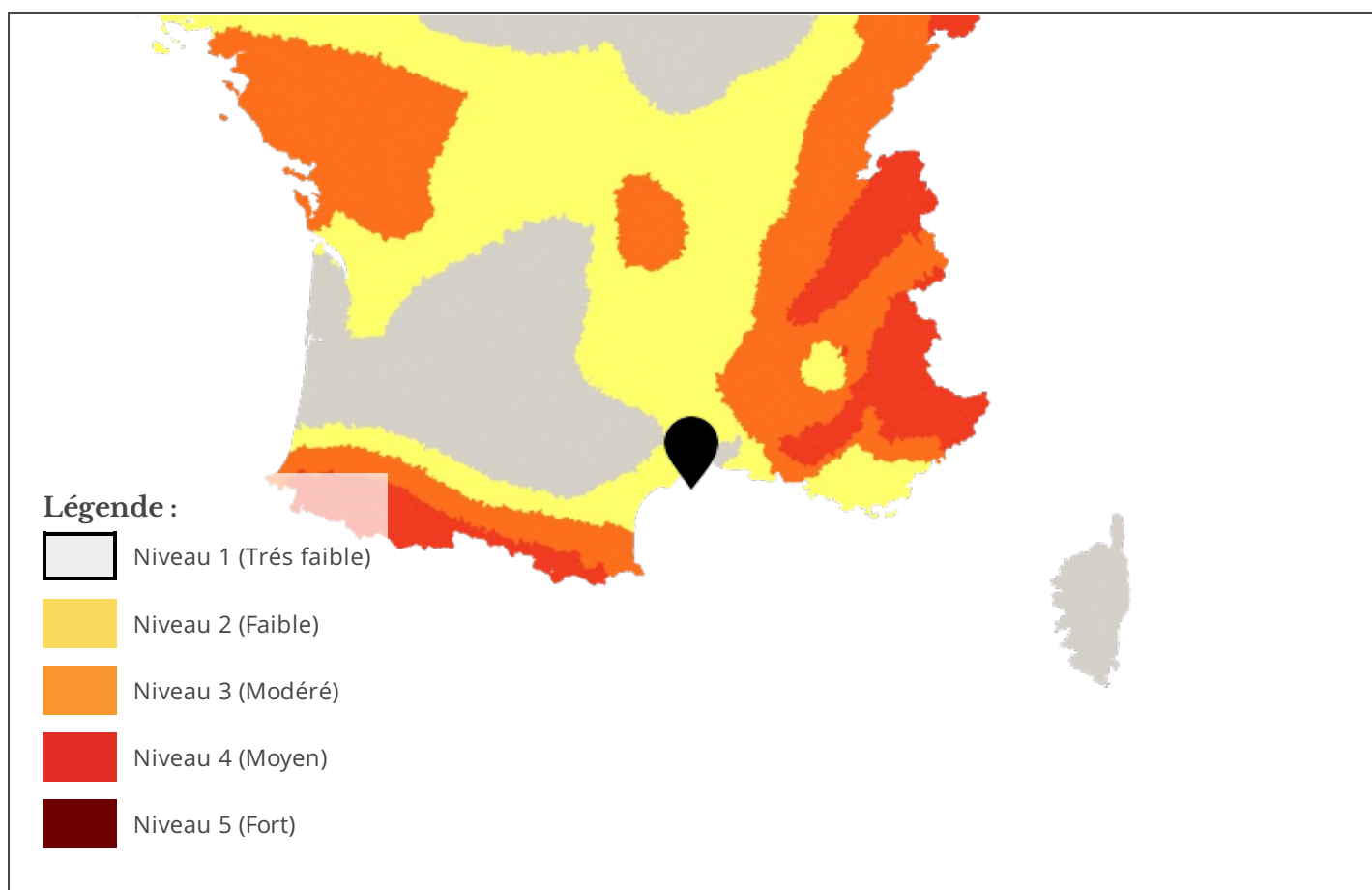
Referentiel cadastral parcelle



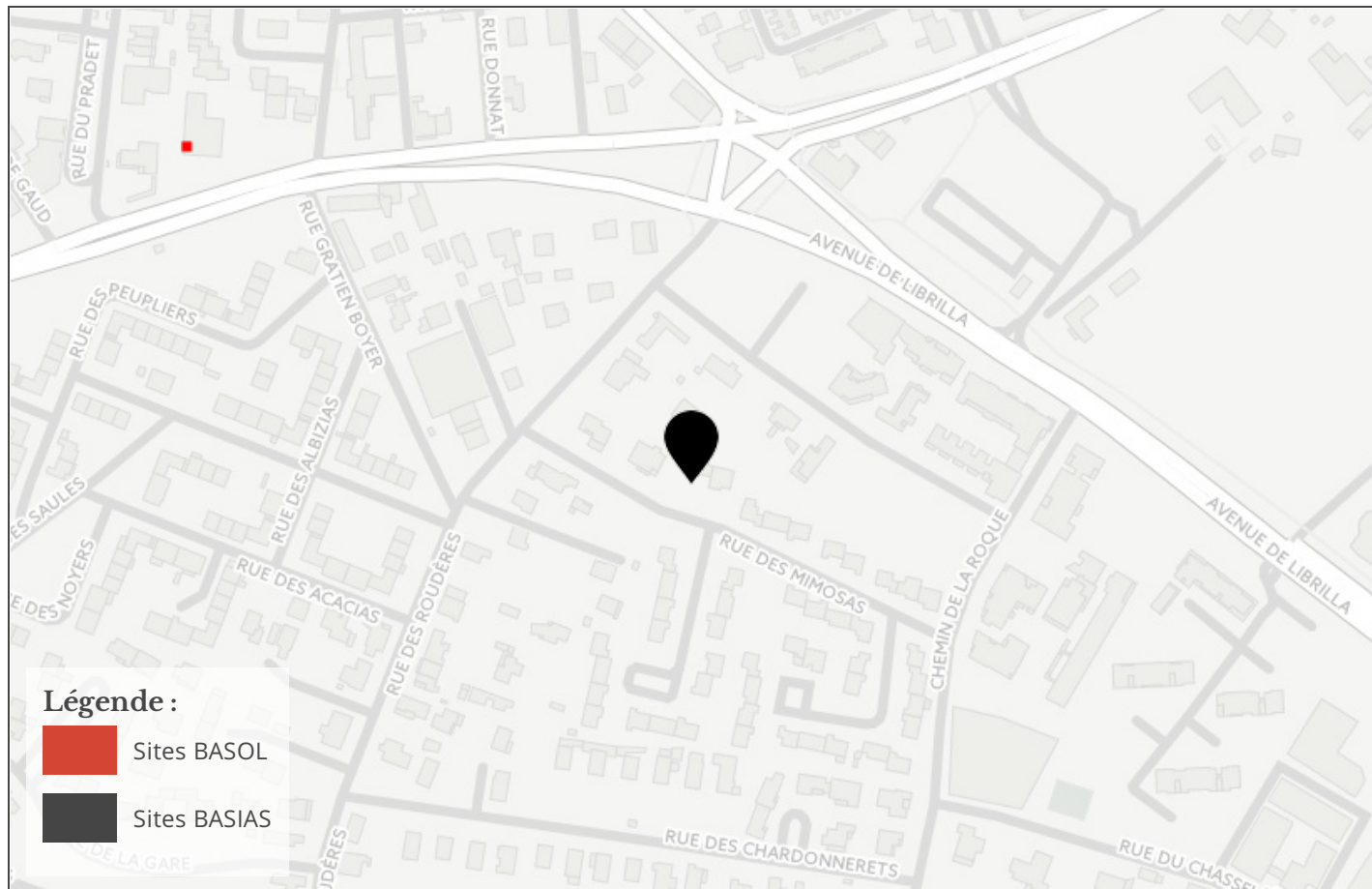
Information RADON



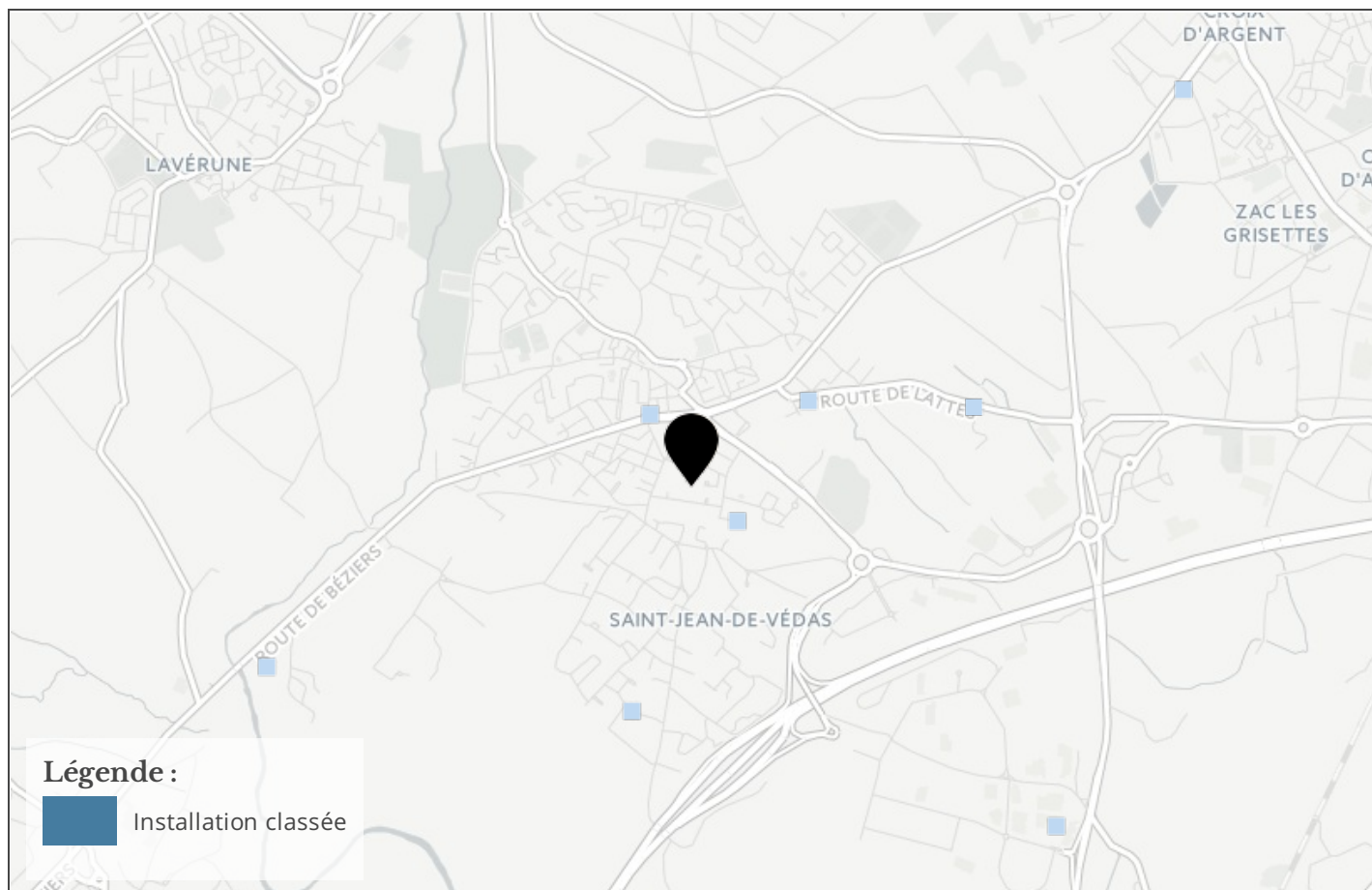
Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2012-01-1425-156

du 27 juin 2012

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

5 Rue des Mimosas

34430

ST JEAN DE VEDAS

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui

Non

X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

crue torrentielle

mouvements de terrain

avalanches

sécheresse

cyclone

remontée de nappe

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui

Non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui

Non

X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui

Non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui

Non

X

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui

Non

X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui

Non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

forte

zone 4

moyenne

zone 3

modérée

zone 2

faible

zone 1

très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui

Non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

ST JEAN DE VEDAS

17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
LRO3400567	societe romei antony, , route départementale 113 saint-jean-de-vedas (34270)	306 mètres
LRO3402582	societe lero jean, , route nationale 113, angle de cd 132, cd 116 et rn 108 saint-jean-de-vedas (34270)	492 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
183.361	beyssac sarl station total, st jean de vedas 34430	243 mètres
66.1231	lero jean, st jean de vedas 34430	334 mètres

Télécharger l'IAL

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/L-information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-I.A.L>

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

ST JEAN DE VEDAS

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/11/1994	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/11/1994	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/02/1998	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 12/03/1998	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/12/2000	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/04/2002	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 23/01/2003	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/12/2003	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/12/2003	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 05/05/2006	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/01/2010	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/02/2010	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 21/05/2013	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 04/11/2014	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 04/11/2014	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 23/12/2015	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**